



Mairie de Fontenay le Vicomte

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION COMPAGNIE SUR UN FIL ET LA COMMUNE DE FONTENAY-LE-VICOMTE POUR L'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE « LES VIGNES », POUR UNE REPRESENTATION THEATRALE GRATUITE

N° 2022/23

Le Maire de Fontenay le Vicomte,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

VU code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2143-3 qui permet l'occupation de locaux communaux par des associations ;

VU la convention présentée par l'association COMPAGNIE SUR UN FIL représentée par sa Présidente Mme Martine CASEIRO, pour une représentation théâtrale le dimanche 12 février 2023

CONSIDÉRANT la mise à disposition de locaux au profit de la population pour une ouverture culturelle, et que ce spectacle est gratuit.

DÉCIDE

Article 1 - De signer la convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente « Les Vignes » sise 4 impasse des Vignes à Fontenay-le-Vicomte (91540), le dimanche 12 février 2023 de 9h à 20h, au profit de l'association COMPAGNIE SUR UN FIL représentée par sa présidente Mme Martine CASEIRO .

Article 2 – De mettre à disposition des chaises et le gradin pour 180 personnes maximum.

Fait à Fontenay-le-Vicomte,
Le 5/12/ 2022

Le Maire
Valérie MICK RIVES

